

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2622)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 374

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Cet amendement vise à supprimer l'application de ce projet de loi aux magistrat·es. Pas parce que nous souhaitons spécifiquement que cette réforme ne leur soit pas applicable. Mais parce que nous nous opposons à ce système pour l'ensemble des assuré·es.
"